

Cheseaux, le 31 Janvier 2022

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

Préavis No 05/2022

<p style="text-align: center;">Demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux de la Plantaz</p>

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 – Contexte

Aménagée en 2003, la place de jeux de la Plantaz a besoin d'un important renouvellement. En effet, certains engins sont usés ou endommagés et certaines zones de chute ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur, qui ont été modifiées en 2017.

Pour des raisons principalement de sécurité, une grande partie de la place a été démontée à fin 2021 et il est temps de vous présenter un projet de réaménagement, afin que cette place de jeux puisse être à nouveau utilisable dans son entier au plus vite.

A cet effet, nous avons d'abord analysé l'opportunité de ne procéder qu'à la réparation des éléments endommagés ou plus aux normes. Cependant, cette piste a rapidement été écartée, car le coût de l'opération était disproportionné par rapport au coût d'un réaménagement global tel que proposé ici.

2 – Aménagements nécessaires

Pour ce projet, la municipalité a élaboré un questionnaire qui a été envoyé aux membres du conseil communal, à l'APECH, à la Ludothèque et distribué sur les places de jeux. 69 personnes ou familles y ont répondu.

Après analyse des réponses, les options retenues par la municipalité sont :

- Une grande structure avec tour et passerelle
- Un mur de grimpe
- Deux balançoires
- Un toboggan
- Une cabane pour les plus petits

- Le maintien de la tyrolienne
- Le maintien de la maisonnette existante
- Le maintien de deux engins à ressort
- Un changement de type de sol
- Une arborisation pour créer un peu d'ombre

La grande structure et la balançoire sont en bois de robinier, la cabane est en pin.

Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de facilité d'entretien, les copeaux seront enlevés pour être remplacés par un sol en liège posé sur un socle de béton perméable.

Le sol choisi est composé à plus de 90 % de matériaux biologiques non allergènes (contrairement aux sols en gomme synthétique). Ce sol ne chauffe pas en été, est perméable, lavable, ignifugé et résiste à l'abrasion.

Pour la réalisation, après avoir évalué les options proposées par les rares prestataires dans ce domaine spécifique, notre choix s'est porté sur l'entreprise Real Sport à Saint-Légier, car les engins proposés et la qualité du sol correspondent en tous points à nos vœux.

Il convient de relever que si les engins peuvent être obtenus auprès de quelques autres prestataires, ils proviennent d'un catalogue identique et sont proposés pratiquement aux mêmes conditions par tous. Par contre, le sol en liège est un produit que seul Real Sport commercialise actuellement, ce qui a clairement joué en sa faveur.

3 – Coût de l'opération TTC

Démontage jeux encore existants, préparation des sols	CHF 18'200.--
Socles et fondation	CHF 11'400.--
Sol	CHF 51'000.--
Jeux avec montage	CHF 55'900.-
Arborisation	CHF 2'500.--
Divers et imprévus	<u>CHF 7'000.--</u>
Montant Total	CHF 146'000.-- =====

4 - Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Cheseaux vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de **CHF 146'000.--** pour le réaménagement de la place de jeux de la Plantaz et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 05/2022 du 31 janvier 2022
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 146'000.--** pour le réaménagement de la place de jeux de la Plantaz
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2023
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché

DECHARGE

la commission de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 31 janvier 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire :

E. FLEURY

P. KURZEN

Annexe : Plan d'aménagement projeté